

Éditorial:

La retraite des riches et celle des pauvres: de la sécurité sociale au bien-être social

Les pressions fiscales découlant du déficit national et des préoccupations actuelles du gouvernement en matière d'emploi ont accidentellement mis sous la lumière les travailleurs âgés et leur retraite. La rationalisation, les coupures de postes massives et un taux de chômage élevé ont suscité l'intérêt du public et, soudainement, les gérontologues doivent se prononcer sur des questions telles que l'âge idéal de la retraite ou la «désindexation» des pensions. Depuis le dévoilement du dernier budget canadien et des promesses du gouvernement quant à une réforme importante de la sécurité sociale en 1997, les questions se multiplient. La retraite obligatoire doit-elle être abolie? Le régime de retraite canadien sera-t-il réellement en faillite dans 20 ans? La main-d'oeuvre vieillissante réduira-t-elle la productivité au Canada? La génération de demain honorera-t-elle le principe de la solidarité entre générations? Le concept d'universalité est-il voué à la mort?

D'une part, ce développement peut être perçu avec optimisme. En effet, les questions d'une main-d'oeuvre vieillissante sont au coeur des discussions publiques, ce qui est d'une importance vitale, car les Canadiens devront décider qui travaillera, qui ne travaillera pas, qui paiera et selon quelles circonstances. Les gérontologues doivent apporter une contribution importante à cette discussion afin de bien renseigner et sensibiliser le public quant aux réalités du vieillissement de la population, et c'est le moment propice pour exprimer notre opinion. D'autre part, ce nouvel intérêt envers les travailleurs âgés et leur retraite donne à réfléchir. L'utilisation des facteurs ayant une incidence sur le comportement de la main-d'oeuvre des travailleurs âgés par l'entremise des régimes de retraite et des politiques en matière de retraite a toujours été considérée comme un moyen acceptable de gérer la taille et la composition de la main-d'oeuvre ainsi que d'amincir l'effectif des entreprises. Il semble qu'à présent, il s'agit également d'un moyen valable de réduire le déficit national.

À l'aube des changements importants qui seront apportés à la politique sociale canadienne, nous sommes sur le point de nous engager vers une réorganisation et une nouvelle utilisation de la main-d'oeuvre. Cette fois, par contre, il existe une certaine appréhension quant au rôle que joueront les travailleurs âgés et la retraite dans le cadre de ces changements. Les discours qu'entretiennent les intervenants sur la scène sociopolitique sont peu enthousiastes vis-à-vis des travailleurs âgés et les retraités, notamment leur soit-disant meilleur statut socio-économique, leur nombre alarmant et la charge démesurée qu'ils imposent sur le régime général de retraite, et ces sujets représentent de plus en plus les thèmes abordés dans le cadre des dis-

cussions sur les programmes d'assurance sociale au Canada.

Les Canadiens ont presque toujours fait preuve de compassion envers les aînés, et les derniers sondages indiquent que cette tendance se maintient. Toutefois, un nombre croissant de Canadiens bien nantis déclarent que les aînés devraient contribuer davantage à réduire le déficit (*Globe and Mail*, 1995, p. A6). Un sondage mené très récemment auprès des Canadiens afin de déterminer leurs attitudes vis-à-vis du gouvernement, de ses priorités et de ses dépenses a révélé que les Canadiens plus riches sont plus susceptibles que leurs compatriotes de penser que les personnes âgées devraient plus contribuer à éliminer le déficit (Ekos Research Associates Inc., 1995). Ce point de vue est encouragé par les déclarations du gouvernement et des entreprises selon lesquelles la pauvreté au sein des aînés est pratiquement éliminée et que, étant donné que les retraités disposent de suffisamment d'argent, nous pouvons nous attendre à ce qu'ils fassent un sacrifice au nom du déficit. Par exemple, lorsque le Canadian Institute of Actuaries (1995) mesure la pauvreté selon la méthode Sarlo, cet organisme déclare que «... la pauvreté parmi les personnes âgées a été éliminée» (1995, p. 17). Cet énoncé consiste en une version plus polie de l'argument sur «la vieillesse cupide» (Binstock, 1994) véhiculé aux États-Unis et qui facilite sur la scène politique l'application de compressions à la sécurité de la vieillesse, au supplément de revenu garanti ou, ici, au régime de retraite Canada/Québec. De plus, les arguments démographiques apocalyptiques (Robertson, 1991) ont toujours eu beaucoup de poids. Il existe un trop grand nombre de travailleurs âgés qui accaparent un trop grand nombre d'emplois au détriment des jeunes chômeurs. Les travailleurs âgés bloquent l'accès aux échelons supérieurs des entreprises et minent la mobilité sur le plan de la carrière des personnes qui les suivent. Ces arguments constituent une version atténuée des propos de «ravisseurs d'emploi» qu'on trouve en France (Guillemard, 1993) et de la notion que les travailleurs âgés doivent céder la place aux jeunes travailleurs. La charge démographique (le rapport entre les bénéficiaires de rentes et les travailleurs) est l'un des scénarios apocalyptiques faisant appel à des changements au niveau des contributions et des réductions aux régimes de retraite du Canada et du Québec et à la sécurité de la vieillesse. Si l'on tient compte également des fonds du budget canadien consacrés aux pensions (plus de 20 milliards de dollars sont transférés), on peut naturellement se demander si nous avons le droit d'imposer une si lourde obligation aux générations à venir. Cette question représente une version tempérée du conflit entre générations qui se déroule aux États-Unis. Si on ajoute à ce scénario la décision de la Cour suprême du Canada en 1991 de maintenir la retraite obligatoire dans les provinces ne comptant aucune loi protégeant les droits des travailleurs âgés, il y aurait un fondement valable pour la discrimination de l'âge au Canada. Comme Robert Binstock le soutient, les «... stéréotypes historiques de compassion envers les personnes âgées connaissent un revirement important» (Binstock, 1994, p. 727).

Bien que ces assertions sur les travailleurs âgés et leur retraite ne soient pas erronées, elles sont exagérées et les questions à court terme sont sou-

vent présentées sous une optique économique très étroite (Binstock, 1994; Torres-Gil & Puccinelli, 1994). Par exemple, les menaces de faillite prochaine des régimes des pensions du Canada et du Québec (RPC/Q) sont communément véhiculées par les médias (*Globe and Mail*, 1995, p. B1), et de nombreux observateurs oublient que la génération des baby boomers sera remplacée par la génération des «fauchés,» qui retirera moins du système. Nous pourrions remettre en question chacune des observations stéréotypées sur les retraités et le vieillissement de la force de travail (consulter Binstock, 1994), mais ce n'est pas l'objectif de cet éditorial. Les nouveaux stéréotypes moins compatissants envers les travailleurs âgés et les retraités diminuent le sentiment de responsabilité de la société envers ce groupe et facilitent l'apport de changements aux politiques et programmes qui, au mieux, sont inutiles à la majorité des personnes âgées et, dans certains cas, simplement répressifs. C'est dans ce contexte que je considère les liens entre la participation des travailleurs âgés à la main-d'oeuvre, la politique sur les pensions et la réduction de la dette nationale.

Dans le cadre du présent numéro, Ginette Lussier et Andrew Wister étudient le vieillissement de la main-d'oeuvre au sein de la fonction publique en Colombie-Britannique entre 1983 et 1991. Leur analyse reflète les tendances survenant dans la majorité des pays occidentaux industrialisés, soit une main-d'oeuvre d'âge moyen, l'atteinte d'un plateau au sein de la bureaucratie gouvernementale, une ruée vers la retraite anticipée encouragée par des programmes d'incitation à la retraite anticipée, une diminution de l'embauche de travailleurs âgés et une hausse de demandes de rentes d'invalidité, qui représente sans doute une solution de rechange à la retraite anticipée. Leur recherche illustre la forte influence qu'exercent les programmes d'incitation à la retraite anticipée sur la réduction de la main-d'oeuvre. Il est important de noter que lorsque les programmes de retraite anticipée ont cessé d'être offerts après 1988, le taux de retraites anticipées a chuté considérablement au sein de la fonction publique. Ces programmes en Amérique du Nord et en Europe ont initialement été utilisés afin d'éviter la discrimination de l'âge tout en éliminant des travailleurs âgés et, ainsi, réduire le taux de chômage. De toute évidence, le Canada poursuit cette voie tandis que les États-Unis et l'Europe l'ont abandonnée en raison de son inefficacité à diminuer en bout de ligne le taux de chômage.

Après une promotion de la retraite anticipée au cours des années '80, bon nombre de pays industrialisés ont conclu que le contrôle des coûts des pensions constitue une question plus importante et ont pris certaines mesures afin de refouler les retraites anticipées. La première ligne de défense a été de hausser l'âge de la retraite, notamment aux États-Unis et en Allemagne. Cette mesure a été principalement justifiée par un rajustement de l'âge de retraite normal. La diminution du taux de morbidité parmi la population des personnes âgées aux États-Unis sert d'argument pour éliminer la menace d'une main-d'oeuvre vieillissante accablée par de nombreux problèmes de santé. En conséquence, les gains dans l'espérance de vie doivent être distribués équitablement entre les années de travail et les années de retraite,

ce qui revient à fixer l'âge de retraite en 1995 à 70 ans (Chen, 1994).

Ce numéro présente une étude menée par Daniel Tremblay sur 11 hommes occupant un poste de cadre au sein de la fonction publique à Québec. Ses résultats suggèrent qu'un âge de retraite plus élevé serait de bonne augure au sein du milieu de travail. Ils révèlent que les administrateurs cadres considèrent qu'avec l'âge s'accroît leur capacité de prendre des décisions, et que cet avantage est plutôt lié à leur expérience qu'au fait qu'ils soient plus âgés sur le plan chronologique. Bien qu'il s'agisse d'un résultat positif, Tremblay souligne que les avantages actuels de l'expérience sont très peu connus.

Les systèmes de retraite flexibles ou la redistribution des heures de travail sont un autre moyen proposé afin de réduire le coût des pensions et du chômage. Ces programmes ont remporté un certain succès en Allemagne et en France et, si l'étude de Lussier et Wister est représentatif, les Canadiens ne s'intéressent pas particulièrement à ces arrangements de travail. Seulement 0,01 pour cent des employés du gouvernement de la Colombie-Britannique ont participé au partage d'emploi, et 5,5 pour cent des employés travaillaient à temps partiel. De plus, seulement 1 pour cent des cadres admissibles ont utilisé le programme de départ à salaire différé. Un des aspects faisant obstacle au programme de retraite intégrée est la possibilité que les rentes des régimes de retraite généraux et privés soient réduites pendant la retraite; il n'a pas été établi si c'était le cas dans la fonction publique de la Colombie-Britannique. Afin d'assurer que les programmes de retraite intégrée réduisent avec succès la participation de la main-d'oeuvre, il faut se préoccuper de la double pénalité qu'impose la perte d'une partie de son revenu actuel et de son revenu futur. La hausse des contributions actuelles en vue de contrer la baisse des rentes de retraite futures ne sera pas suffisante selon les résultats de Lussier et Wister. Pratiquement aucun cadre ne désirait mettre de côté une partie de son salaire afin d'assurer un départ payé plus tard.

Une autre réponse au coût exorbitant du régime général de retraite a été de déplacer les dépenses du secteur gouvernemental aux secteurs semi-privé et privé. Ce processus est déjà en cours au Canada et dans la majorité des autres pays industrialisés. Même s'il existe une grande variété de mécanismes proposés pour modifier la structure de la sécurité de la vieillesse (SV) et des RPC/Q afin de réaliser des économies, la tendance consiste à donner plus d'importance aux régimes enregistrés de retraite (R.É.R.) et aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (R.E.É.R.). Une version extrême de ce point de vue réclame l'élimination de la SV et des RPC/Q, et l'établissement d'un grand système de «R.E.É.R.» universel pour les Canadiens (*Globe and Mail*, 1995, p. A6). Le fait que le nouveau budget fédéral ait timidement tenté de réduire les niveaux de contribution aux R.E.É.R. et n'ait pas touché à l'exemption des gains de capital viagers des petites entreprises affirme que cette tendance se poursuit. Les personnes qui bénéficient de ces régimes privés subventionnés par le régime d'impôt jouiront d'une retraite aisée, c'est-à-dire les travailleurs oeuvrant dans les secteurs essentiels et publics

de l'économie; ceux-ci font l'objet de deux articles dans ce numéro. Les travailleurs âgés pouvant tirer profit d'un programme de retraite semi-privé sont susceptibles de devenir le seul groupe de personnes ayant les moyens de prendre une retraite anticipée. Les entreprises s'en tirent également à bon compte puisque la taxe sur la masse salariale des régimes de pensions du Canada et du Québec est abolie.

Mais qu'advient-il des personnes qui dépendent du régime général de retraite, soit la majorité des femmes et des hommes qui font partie du marché secondaire de la main-d'oeuvre ou ceux ayant travaillé en périphérie de l'économie? Le prétendu bon côté d'un grand système de retraite semi-privé, et la seule raison pour laquelle les Canadiens sont susceptibles d'y souscrire, est la proposition d'un «super supplément de revenu garanti,» soit un S.R.G. plus élevé, un programme réservé aux personnes à faible revenu. Ce dernier scénario permettrait au Canada de revenir à son point de départ. En effet, en 1927, la *Loi sur les pensions de vieillesse* a été établie afin d'apporter un supplément au revenu d'anciens travailleurs âgés de 70 ans et plus, et non de le remplacer, c'est-à-dire fournir un revenu de *subsistance* aux travailleurs sans ressources (ces derniers devaient faire l'objet d'une enquête sur leurs ressources financières). Le concept d'un super S.R.G., une version contemporaine du bien-être social, est très semblable à l'approche du bien-être social de 1927 qui se fondait sur les lois de la pauvreté du règne d'Élisabeth 1^{re}. Selon ces lois, le bénéficiaire d'aide sociale était «moins admissible» aux conditions économiques que le travailleur à plus faible rémunération. En d'autres termes, les bénéficiaires recevaient moins de l'aide sociale que le travailleur à plus faible rémunération sur le marché du travail. Finalement, les travailleurs âgés défavorisés seront contraints de demeurer plus longtemps sur le marché du travail pour éviter de vivre avec juste assez de ressources pour joindre les deux bouts pendant leur retraite. Si la retraite obligatoire est maintenue dans les sept provinces qui l'imposent, même cette option de travail disparaîtra et les travailleurs âgés défavorisés devront vivre sous le seuil de la pauvreté.

En tenant compte de toutes les discussions sur la retraite, il est difficile de prédire ce que l'avenir réserve aux travailleurs âgés lorsque des mesures seront prises pour éliminer le déficit et restructurer la politique en matière de pensions. Toutefois, les signes avant-coureurs sont plutôt menaçant pour les personnes qui n'occupent pas un poste avantageux sur le marché du travail. Nous sommes déjà conscients qu'il existe au Canada d'importantes inégalités au plan du revenu à un âge plus avancé en raison de toute une vie d'inégalité. Les changements proposés aux arrangements de travail et aux pensions, au premier plan des discussions pour réduire le déficit, serviront à élargir ces écarts entre les Canadiens. Presque la majorité des propositions portent atteintes à l'essence du concept de l'universalité et tentent de remplacer l'assurance sociale par le bien-être social. Bref, nous sommes à l'aube de l'établissement d'un système de retraite à deux niveaux: l'un destiné aux riches et l'autre aux pauvres. J.S. Woodworth et A.A. Heaps, à l'origine de l'adoption des pensions de vieillesse de 1927, envisageaient la pension

comme une mesure *minimale* pour contrer la pauvreté. Tout porte à croire que les changements d'aujourd'hui ne manqueraient pas de les scandaliser!

Références

- Binstock, R.H. (1994). Changing Criteria in Old-Age Programs: The Introduction of Economic Status and Need for Services. *The Gerontologist*, 34(6), 726–730.
- Canadian Institute of Actuaries. (1995). *Troubled Tomorrow's – The Report of the Canadian Institute of Actuaries' Task Force on Retirement Savings*. Ottawa: Canadian Institute of Actuaries.
- Chen, Y.-P. (1994). «Equivalent retirement ages» and their implications for social security and medicare financing. *The Gerontologist*, 34(6), 731–735.
- Ekos Research Associates Inc. (1995). *Rethinking Government, 1994* (p. 24). Ottawa: Ekos Research Associates Inc.
- Globe and Mail*. (1995). Canada Pension Going Broke, le 25 fév., p. B1.
- Globe and Mail*. (1995). Canadians Want Strong Active Government, le 25 fév., p. A6.
- Globe and Mail*. (1995). Toward a Renewed Pension System, le 11 mars, p. D6.
- Guillemard, A. (1983). The making of old age policy in France: Points of debate, issues at stake, underlying social relations. Dans A. Guillemard (Éd.), *Old Age and the Welfare State* (pp. 75–99). Beverly Hills: Sage.
- Robertson, A. (1991). The Politics of Alzheimer's Disease: A case study in apocalyptic demography. Dans M. Minkler & C.L. Estes (Éds.), *Critical Perspectives on Aging: The political and moral economy of growing old* (pp. 135–155). Amityville, NY: Baywood publishing.
- Torres-Gil, F.M., & Puccinelli, M.A. (1994). Mainstreaming Gerontology in the Policy Area, *The Gerontologist*, 34(6), 749–752.

Lynn McDonald